

2013-UNAT-373, Czaran

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que le jugement de l'UND n'était pas manifestement déraisonnable en concluant que la date à laquelle l'appelant était à noter qu'il avait reçu une réponse de l'unité d'évaluation de la direction (MEU) ou qu'il était de sa responsabilité de lire la réponse MEU dès que dès que tôt que possible. Sur la question de savoir si undt a commis une erreur en droit et / ou n'a pas exercé sa juridiction en refusant de considérer le cas sur le fond, Unat a jugé que, en l'absence d'une demande écrite préalable de suspension ou de renonciation au délai de dépôt Sa demande, UNDT, n'était pas compétente pour considérer le problème. En conséquence, Unat a jugé qu'il n'y avait aucune erreur de droit ou de défaillance de la juridiction de la part de l'UNDT. Unat a jugé que l'absence de toute demande écrite préalable de suspension ou de renonciation à la limite de temps applicable rendue à propos de l'argument de l'appelant selon lequel il y avait des circonstances exceptionnelles, mais que, néanmoins, il n'y avait rien dans les arguments avancés par l'appelant de persuader que UNAT que Il existait des circonstances exceptionnelles. Unat a soutenu que l'appelant n'avait pas convaincu qu'il y avait un mérite dans son appel. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de le transférer à Vienne. Unat a trouvé que la demande ne soit pas à recevoir.

Principe(s) Juridique(s)

En l'absence d'une demande écrite préalable de l'appelant pour une suspension ou une renonciation au délai de dépôt de sa demande, UNDT n'est pas compétent pour considérer la demande.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Czaran

Entité

BAS

Numéros d'Affaires

2012-424

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2014

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporel (ratione temporis)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.4

TCNU Statut

- Article 8
- Article 8.1(d)(i)(a)
- Article 8.3

Jugements Connexes

UNDT/2012/133